



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Stratégie d'accélération Santé numérique

Webinaire AMI

Estelle MAURIN, Chargée de développement, Bpifrance
Louis CULOT, Chargé de mission santé numérique, DGE
David SAINATI, Coordinateur stratégie d'accélération santé numérique, DNS



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contribuer à faire de la France
un leader mondial en santé numérique

Une dynamique interministérielle



Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI)

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

- ▶ Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRl)
- ▶ Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

- ▶ Direction Générale des Entreprises (DGE)

Ministère des Solidarités et de la Santé

- ▶ Délégation ministérielle au Numérique en Santé (DNS)
- ▶ Direction de la Sécurité Sociale (DSS)
- ▶ Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS)



L'accélération du soutien public à la transformation numérique en santé



Feuille de route ministérielle du numérique en santé (MSS – DNS)

2018 – 2022

5 orientations, 30 actions
Accélérer le virage du numérique en santé.



Sécur de la santé – volet numérique (MSS – DNS)

Juillet 2020 – Juillet 2025

2 Mds€ dont 600M€ pour le medico-social
Modernisation, interopérabilité, réversibilité, convergence et sécurité des systèmes d'information en santé.



PariSanté Campus (Val de Grâce)

2020 – 2028

Réunir sur un même site des acteurs publics, académiques et privés favorisant ainsi la mise en œuvre de projets communs innovants autour de l'exploitation des données de santé.



Grand Défi IA & Santé (PIA3 – SGPI)

2019

Améliorer les diagnostics médicaux grâce à l'IA



Stratégie d'accélération Santé numérique (PIA 4 – France Relance)

2021 – 2025

Continuité et accélération de l'action publique dans le soutien au secteur du numérique en santé

Enjeux de la stratégie d'accélération Santé Numérique



L'efficience du système de soins

Transition du curatif vers plus de préventif

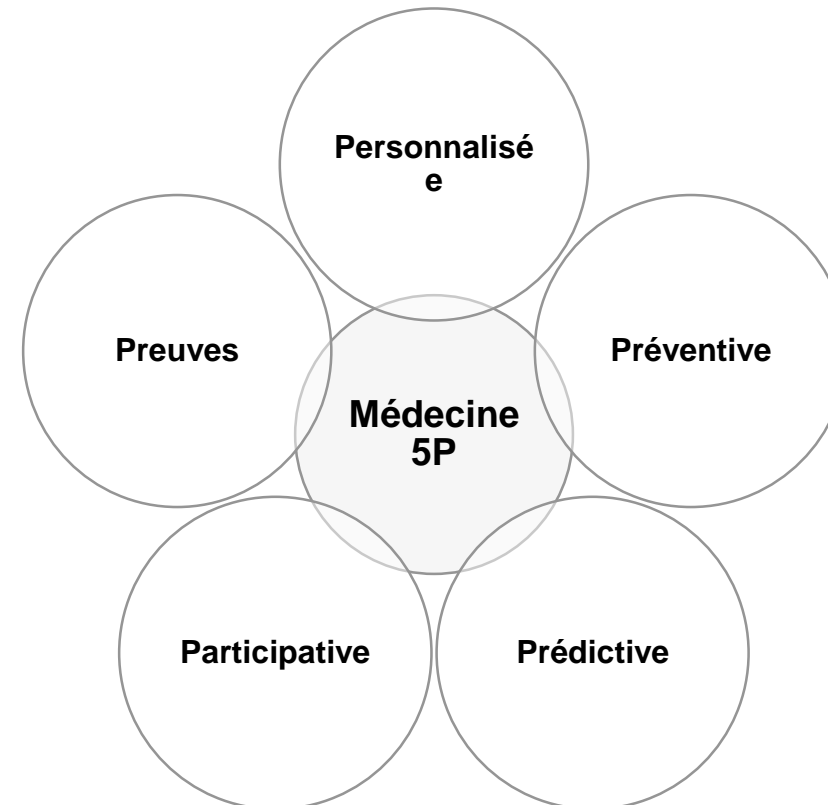
La croissance économique

Donner les moyens d'expérimenter,
d'accélérer son développement et de passer
à l'échelle

La souveraineté sanitaire

Minimiser la dépendance aux législations et
plateformes étrangères

Accélérer la transition vers une médecine 5P



Etapes



Consultation publique en cours : Février – Mars 2021

Appel à Manifestation d'Intérêt : Mars – Juin 2021

- Etat des lieux industriel et technologique sur le marché visé par la stratégie d'accélération, pour adapter les objectifs de la stratégie et les appels à projets à venir (AAP)
- Orienter les projets sélectionnés vers les bons guichets de financement

Préfiguration des premières actions de la stratégie: S1 2021

- Mesures d'accompagnement et de financement (type AAP)
- Mesures organisationnelles et réglementaires (formation, accès au marché par exemple)

Lancement de la stratégie d'accélération : début T2



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Focus sur l'AMI

Présentation et objectif de l'AMI



Dans la droite ligne de la consultation publique lancée dernièrement, le gouvernement souhaite à présent identifier sur le territoire français les acteurs et leurs projets au travers d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

L'AMI répond à deux principaux objectifs :

- Alimenter la construction de la stratégie en proposant à la fois des projets prêts à être financés et des projets plus prospectifs susceptibles d'être soutenus dans le cadre de futurs appels à projets ;
- Identifier les acteurs concernés et recueillir leurs propositions de projets sur le territoire français.

Cet AMI permettra donc d'identifier des projets prioritaires qui seront rapidement financés, mais aussi de préfigurer de futurs appels à projets : les projets ayant répondu à l'AMI pourront par exemple être orientés vers les appels à projets lancés au cours de l'année 2021 qui seront les plus pertinents pour eux.

La réponse au présent AMI ne constitue cependant pas un prérequis pour la candidature aux appels à projets qui seront mis en place suite à cet AMI.

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert jusqu'au **16 juin 2021** avec une relève intermédiaire le 8 avril 2021.

Thématiques



Cet AMI vise des projets innovants d'envergure significative, partenariaux ou non, permettant de la création de valeur et de répondre à un marché. Les projets doivent présenter une composante innovante pour assurer à terme le développement et la mise en œuvre à l'échelle industrielle de produits, procédés technologiques ou services innovants, en accord avec les axes identifiés ci-dessous.

AXE 1 – Dispositifs médicaux numériques : Le développement ou la validation du bénéfice clinique ou médico-économique de dispositifs médicaux (ou de dispositifs de diagnostic in vitro) numérique ou incluant une forte composante numérique, pour le diagnostic, le pronostic, la prévention, le contrôle, le traitement ou l'atténuation d'une maladie, l'aide à la décision thérapeutique partagée, dans un cadre hospitalier ou en ville, le développement de solutions numériques pour la robotique médicale ;

AXE 2 – Collecte et/ ou structuration des données de santé : o La collecte et/ ou la structuration de données de santé de qualité et partageable pour alimenter la recherche et l'innovation publique ou privée, etc. ; o Le rapprochement de données de santé de la population générale avec des données hors soins/ maladie (nutrition, données sociales-économiques, etc.), notamment en lien avec des 3/5 problématiques prioritaires de santé publique, en vue d'alimenter la surveillance, la recherche et l'innovation publique ou privée ;

AXE 3 – Autres : Tiers lieux d'expérimentation dans les organisations de soins, services numériques d'analyse populationnelle des besoins de santé en lien avec les maladies chroniques et/ ou la santé mentale (s'appuyant sur la collecte de données en vie réelle, l'analyse de données, de parcours...) en complémentarité avec les outils de coordination régionaux pour améliorer la prévention et les prises en charges des personnes, le développement de services de téléconsultation accessibles aux personnes en situation de handicap, le développement de solutions de « GreenIT » en santé numérique, jumeaux numériques et essais émulés, IA pour la drug discovery etc.

Document de candidature



Document de candidature synthétique (10 pages max.) :

- ✓ Présentation du **contexte** y compris les **applications visées** ;
- ✓ Présentation technique des **besoins de l'utilisateur** et du périmètre visé ;
- ✓ **Etat de l'art**, justification du **caractère innovant** de la demande, donc des travaux nécessaires pour répondre aux **verrous identifiés** ;
- ✓ **Localisation des travaux** ;
- ✓ Présentation des **partenaires** et des **ressources mobilisées** pour réaliser le projet ;
- ✓ Présentation du **calendrier** visé ;
- ✓ Présentation du **budget** et de la capacité du porteur à réaliser le projet ;
- ✓ Présentation de la **valorisation** du projet et de la **stratégie commerciale** du porteur ;
- ✓ Présentation du **positionnement concurrentiel** ;
- ✓ Présentation de la **stratégie d'accès au marché** et des **obstacles identifiés** ;
- ✓ Présentation des **perspectives d'industrialisation** et **d'emploi** en France ;
- ✓ Niveau de la **demande d'aides visé** par le projet ;
- ✓ Justification de **l'incitativité de l'aide** ;
- ✓ Présentation des mesures envisagées visant à assurer la **protection des connaissances** qui seront développées dans le cadre du projet.

Le dossier est à adresser à Bpifrance sous forme électronique et selon le calendrier sur sa plateforme en ligne à l'adresse <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/>

Critères d'éligibilité



La candidature à l'AMI doit répondre aux critères suivants :

Dossier

1. être soumis, dans les délais, sous forme électronique via l'extranet de Bpifrance ;
2. s'inscrire dans l'un des 3 axes ;
3. porter sur des travaux réalisés en France et non-engagés avant le dépôt de la demande d'aide ;
4. correspondre à une taille de projet d'envergure significative : budget supérieur à 2 M€ pour un projet individuel et supérieur à 3 M€ dans le cas où le projet est collaboratif, sur une durée maximale de 3 ans.

Porteur

5. être porté par une entreprise seule ou en collaboration avec un ou plusieurs partenaires suivants :
 - a. laboratoire de recherche ;
 - b. établissement de santé ou médico-social ;
 - c. entreprise.

Processus et critères de sélection



Critères de sélection

- pertinence au regard des objectifs et attendus ;
- impact socio-économique et retombées attendus ;
- caractère innovant et valeur ajoutée des produits ou services développés ;
- qualité et pertinence des partenariats proposés ;
- qualité du modèle économique, du plan d'affaire et de financement présenté ;
- impact médical, médico-économique ou sur l'efficacité du système de soins ;
- solidité de la stratégie d'accès au marché ;
- approche des enjeux de protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;
- impacts environnementaux et, le cas échéant, effets positifs attendus du point de vue écologique.

Processus de sélection

- pré-sélections sur dossier ;
- auditions ;
- sélection des projets.

Point de contact



strategies-acceleration@bpifrance.fr

Estelle Maurin : 01 53 89 87 63

Toutes les informations au sujet de l'AMI sont également disponibles sur : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-manifestation-d-interet-AMI-Sante-Numerique-51754>



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les dispositifs à destination des entreprises du secteur de la santé

Actions du Gouvernement en cours à destination des entreprises du secteur de la santé – innovation



Stratégie d'accélération « Santé numérique »

- Contribuer à faire de la France un leader mondial en santé numérique
- Consultation publique (jusqu'au 21 mars) et AMI (jusqu'au 16 juin) lancés

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Stratégie d'accélération « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes »

- Contribuer à faire de la France le 1er pays européen pour le développement et la production de nouveaux biomédicaments
- Consultation publique (jusqu'au 21 mars) et AMI (jusqu'au 12 avril) lancés

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Stratégie d'accélération « maladies infectieuses (ré)émergentes et menaces NRBC »

- Permettre de comprendre, prévenir et contrôler les phénomènes de (ré)émergence de maladies infectieuses et contribuer à la préparation de l'Etat aux crises majeures
- AMI lancé (jusqu'au 28 juin 2021), consultation publique à venir (courant mars)

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

PIIEC Santé

- Projets d'envergure européenne, financement de la R&D jusqu'à la pré-industrialisation
- AMI ouvert jusqu'au 15 avril pour identification des projets, pour mise en œuvre des financements coordonnés par les Etats-membres en 2022

Contacts : strategies-acceleration@bpifrance.fr pour les AMI, ami-sante.dge@finances.gouv.fr pour le PIIEC santé, sante.dge@finances.gouv.fr pour la stratégie d'accélération biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes

Actions du Gouvernement en cours à destination des entreprises du secteur de la santé – actions « Relance »



AMI Capacity Building

- Projets entrant dans le cadre de la lutte contre la COVID
- Appel à projets en cours ouvert jusqu'en juin, nouvelle dotation de 300M€



AAP Résilience

- Soutien aux projets d'industrialisation contribuant à la résilience des chaînes de valeur des industries de santé, dotation globale 1Md€
- Vague 3 lancée



Contacts : adminfilieres@bpifrance.fr pour l'AMI Capacity Building, votre DIRECTE pour l'AAP Résilience

Actions du Gouvernement en cours à destination des entreprises du secteur de la santé – actions récurrentes



Concours I-nov

- Projets mono-partenaires, startups et PME, R&D et innovation, coûts totaux entre 600k€ et 5M€
- Vague 7 lancée ([Appel à projets : Concours d'innovation - i-Nov | Bpifrance servir l'avenir](#)), jusqu'au 11 mai 2021
- Thématique santé : « Diagnostic, dépistage et surveillance des pathologies »

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

PSPC

- Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité, projets collaboratifs, coûts totaux entre 4M€ et 50M€
- Vague 9 en cours ([Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité \(PSPC\) | Bpifrance servir l'avenir](#)), jusqu'au 29 juin 2021

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Contacts : concoursinnovation@bpifrance.fr pour le concours I-nov, adminpspc@bpifrance.fr pour le PSPC



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Questions / Réponses